



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

INSTRUCTIONS DE COURSE
DEFI AZIMUT-LORIENT AGGLOMERATION
Edition 2024

Du 10 au 15 septembre 2024

Le Défi Azimut - Lorient Agglomération est une course à la voile créée par la société Azimut et portée par la Société Défi-Suroît.

Cet événement sportif, est sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le support du Centre Nautique de Lorient, club affilié

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2. Les règles de Classe IMOCA 2024.
- 1.3. RSO 2023 - 2024
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil et celle du lever du soleil (heure locale)
- 1.5. Les RCV du chapitre 2 : Les RCV du chapitre 2 s'appliquent jusqu'à 30 milles après la ligne de départ et 30 milles avant la ligne d'arrivée. Elles sont remplacées par la partie B (règle de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) pour ces parties de parcours couvertes de nuit et pour le reste du parcours.
- 1.6. En application de la Régulation 20 du WS - Code de la Publicité, Les bateaux devront porter la publicité choisi et fournie par l'organisation.
- 1.7. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra. L'heure officielle pour l'épreuve est l'heure locale française.
- 1.8. Toutes Les RCV suivantes sont modifiées :
 - RCV 48.1 (Limitation sur l'équipement et l'équipage) : modifiée comme suit : « les bateaux pourront embarquer du matériel de rechange pendant la course sous réserve de l'autorisation écrite de la direction de course et en conformité avec les Règles de Classe ».
 - RCV 55.2 (Tangons de spinnaker et de foc) : ne s'applique pas.
 - RCV 54 (Étais et amures des voiles d'avant) : ne s'applique pas.
 - Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC :
 - RCV 44.1 (Effectuer une pénalité)
 - RCV 61 (Exigences pour réclamer)
- 1.9 [DP] Une infraction à la RCV 28 sera une pénalité discrétionnaire (Ceci modifie la RCV A5.2)
- 1.10 **L'avis de Course (AC) et les avenants à l'AC s'appliquent**

- 1.11 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Avant le départ : Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

- 2.2 Après le départ :

2.2.1 Selon les prévisions météorologiques reçues pendant la course, la Direction de Course pourra, en accord avec le Comité de Course, procéder à des modifications de parcours au passage aux marques définies en annexe parcours. Il pourra y avoir plusieurs modifications de parcours.

2.2.2 Pour signaler une modification du parcours, la Direction de Course enverra à tous les concurrents un message par mail et WhatsApp

Le message indiquera le nouveau parcours à effectuer en ajoutant ou en supprimant des marques de parcours.

Les concurrents devront accuser réception de cette information. Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer des éventuelles modifications de parcours.

Ce parcours sera à effectuer à partir de la marque de parcours où le changement de parcours aura été signalé. Ceci modifie la RCV 33.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les bureaux de l'organisation générale de l'épreuve, du Comité de Course, Comité Technique, du Jury sont situés...
- 3.2 L'équipe DC est joignable du lundi 9 septembre 10h au dimanche 15 septembre 20h.
- 3.3 Le tableau d'affichage officiel est disponible sur le site officiel de la course : <https://www.defi-azimut.net/fr/le-defi/documents>
- 3.4 Si possible, les informations seront diffusées également par mail aux skippers et chef de projet et transmises sur un groupe WhatsApp dédié à l'épreuve
- 3.5 Sur l'eau le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au niveau de l'accès ponton. Mât arborant un pavillon AZIMUT.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES BRIEFING ET REMISE DES PRIX Le DEFI

AZIMUT – LORIENT AGGLOMERATION se décline en trois épreuves :

- Les RUNS AZIMUT (en équipage) (grade 5A)
- Les 48H AZIMUT (en solitaire accompagné d'un OBR (On Board Reporter) et un veilleur est autorisé et peut être présent à bord) (Grade 4).

- Le **TOUR DE GROIX** (en équipage) (grade 5A)

Ce programme modifie l'avis de course

Lundi 9 septembre 2024

ACCUEIL AU PORT & PREPA TECHNIQUE

Arrivée des bateaux toute la journée

Mardi 10 septembre 2024

OUVERTURE & SOIREE OFFICIELLE

15h00 : Heure limite d'arrivée des bateaux.

17h00 : Briefing skippers à la Cité de la Voile Hall Pen Duick - **Présence obligatoire des skippers**

18h00 : Briefing sécurité pour pilotes Semi rigides / Assistance (SRA) et Accompagnateurs (SRC) à la Cité de la Voile – Auditorium- **Présence des pilotes obligatoire pour tous les navires accrédités**

19h00 – 23h00 : Cérémonie d'ouverture du Défi Azimut Lorient Agglomération avec les skippers, suivi d'un cocktail dinatoire à la cité de la voile - **Présence obligatoire des skippers.**

Mercredi 11 septembre 2024

RUNS AZIMUT

8h30 : Accueil des groupes et de la presse

10h30 : Briefing RUNS skippers à la Cité de la Voile **Présence obligatoire des skippers.**

Ouvert à la presse (parcours, météo, application SURLO).

11h15 : Photo officielle **Présence obligatoire des skippers.**

12h30 : Départ du port

14h00 : Ouverture de la ligne de départ pour les runs.

18h00 : Fermeture de la ligne de départ pour les runs.

19h00 : Retour à terre et Remise des prix devant la boutique 727 sailbags.

Présence obligatoire des skippers.

Jeudi 12 septembre 2024

48H D'AZIMUT EN SOLITAIRE

09h00 : Briefing OBR

09h00 : Accueil des sponsors IMOCA / Organismes circuit IMOCA

11h00 : Briefing skippers **Présence obligatoire des skippers.**

13h00 : Départ du port des IMOCA

15h00 : Départ des 48h

Vendredi 13 septembre 2024

LES ATELIERS –EUROLARGE/BDI/Lorient Technopôle

De 9h00 à 18h00

Samedi 14 septembre 2024

RETOUR DES 48H & SOIREE DES ÉQUIPAGES

10h00 - 18h00 : Arrivées des bateaux

19h00 : Remise des prix des 48h **Présence obligatoire des skippers**

20h00 : Soirée des équipages

Dimanche 15 septembre 2024

TOUR DE GROIX & REMISE DES PRIX

(Record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

11h00 : Départ du port des IMOCA

12h30 : Départ ou ouverture de ligne du Tour de Groix Azimut*. En fonction du format de l'épreuve CF 4.6

17h30 : Remise des prix **Présence obligatoire des concurrents.**

Le dernier jour de régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de la classe est le pavillon de classe IMOCA.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **ANNEXE 2 - ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1. Les parcours sont décrits en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS** l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, la longueur indicative des parcours.

9.2. Parcours 48h Azimut : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9.4. Les parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS**.

10. MARQUES

10.1. Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées dans l'**ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS**.

10.2. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3. Marque manquante : en l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un "pavillon M", les skippers devront passer la position géographique de cette marque en "Latitude et longitude", référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1. Les zones considérées comme des obstacles, les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes zones interdites à la navigation par les IC.

11.2. Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

12. LE DÉPART

- 12.1. La description de la ligne de départ est donnée en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS
- 12.2. 48H D'AZIMUT et LE TOUR DE GROIX :
Les départs sont donnés en application de la RCV 26

Signal	Pavillon et Signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon IMOCA et 1 signal sonore	8
Préparatoire	Pavillon "P" et 1 signal sonore	4
Minute	Amené du pavillon "P" et 1 long signal sonore	1
Départ	Amené du pavillon IMOCA et 1 signal sonore	0

- 12.3 Rappel individuel : [DP] -[NP]

Départ anticipé : Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, quand un bateau ne prend pas le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté prédépart de la ligne de départ. Il recevra, sans instruction, une pénalité de **1 heure** pour les **48h** et de **15 minutes** pour le **Tour de Groix**. Cette pénalité sera **à effectuer** selon les modalités précisées dans les IC 14.2.2, dans les **12 premières heures** de course pour la course **de 48 H** dans la **première demi-heure** pour le **Tour de Groix**.

Les concurrents OCS seront si possible prévenus aussitôt que possible par VHF sur le canal de course (77), et/ou par un bateau du comité de course.

13 CHANGEMENT PARCOURS, REDUCTION OU ANNULATION D'UNE COURSE

Dans les cas prévus par les RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2 :

Le comité de course pourra réduire, modifier un parcours ou annuler une course en cours. La direction de course ou le comité de course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer.

Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF ou Iridium ou téléphone GSM, ou WhatsApp +mail par la direction de course qui devront en accuser réception. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales.

Une réduction ou modification du parcours pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes instructions de course ou à une ou des marques virtuelles positionnées en longitude et latitude ceci modifie les RCV 32 et 33.

14. LES ARRIVEES

- 14.1 La description des lignes d'arrivée est donnée en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.3 [DP] Les concurrents devront s'annoncer au bateau comité arrivée du Défi Azimut pour la course des 48 H AZIMUT au moins 5 milles avant de franchir la ligne d'arrivée sur le canal VHF 77.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 En cas d'infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :
- 15.3 Une infraction aux règles autres que la RCV 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 15.4 Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la RCV 44.3(c).

16. TEMPS LIMITES 48H D'AZIMUT & TOUR DE GROIX AZIMUT

''48h Azimut'' La fermeture de la ligne d'arrivée sera effective le samedi 14 septembre 2024 à 23H59.
''Tour de Groix Azimut'' La fermeture de la ligne d'arrivée sera effective le dimanche 15 septembre 2023 à 16h00.

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Pour les 48h AZIMUT, pour les bateaux arrivant le samedi 14 septembre après 19h00, le dépôt de réclamation se fera de 9h00 à 9h30 le dimanche 15 septembre.
- 17.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course et également sur le tableau officiel électronique dans le dossier jury.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située près du chapiteau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
 - Pas plus tard que 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation après que la décision a été affichée. Ceci modifie les RCV 66 et 62.2

18. CLASSEMENT

Les classements sont des classements en points

Il y aura 3 classements officiels :

- = Les RUN AZIMUT
- = Les 48H AZIMUT
- = Le TOUR DE GROIX

Un prix spécial sera remis à l'OBR qui aura recueilli le plus de votes des internautes pour le concours photo et / ou le concours vidéo

19. REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

- 19.1 Avant chaque épreuve, chaque bateau doit se signaler au comité de Course ou à la Direction de Course par VHF. S'il ne prend pas le départ de la course.
- 19.2 Un bateau qui abandonne doit le signaler à la Direction de course aussitôt que possible à dc@defi-azimut.net ou N° téléphone : 06.80.07.62.20 La Direction de Course le signalera immédiatement au comité de course.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal **VHF 77** et une double veille du Canal VHF 16 est obligatoire pendant la course.
- 19.4 Pour les 48H AZIMUT et le TOUR DE GROIX , les concurrents devront allumer leur système AIS pendant toute la durée de la course (émission et réception),
- 19.5 **Port de la brassière de sauvetage :**
Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire sur le pont du bateau. (ceci modifie la RCV 40).
- 19.6 Pour chaque bateau et chaque épreuve, une liste d'équipage sera remise à l'organisateur du DEFIL AZIMUT - LORIENT AGGLOMERATION qui la transmettra à la Direction de Course.
- 19.7 Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle du port de Lorient :
Des contraintes existent pour la navigation dans la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient. Ces contraintes sont précisées en **Annexe 4 – Informations diverses**.

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIERS OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement d'équipiers ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable de la Direction de Course.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Président Du Comité Technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20.3 La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.

21. CERTIFICAT DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT SECURITE

21.1 Certificat de jauge

Les bateaux devront être en possession de leur certificat IMOCA 2024 à jour.

21.2 Matériel de sécurité

Chaque bateau devra posséder à bord l'armement de sécurité requis par les réglementations en vigueur (Règles de classe IMOCA et RSO Cat.2).

Des contrôles d'équipements de sécurités pourront être fait sur les bateaux.

Contact Thomas Marmonteil 06.13.06.65.15 tmarmonteil@gmail.com

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par des pavillons AZIMUT.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ, depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ ou si le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés de la façon suivante : Pavillon AZIMUT
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 Dans le périmètre des RUNS et des Départs la vitesse est limitée à 10 nœuds.

23.5 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

24. PUBLICITE

Les bateaux porteront obligatoirement un marquage Azimut, fourni par l'AO soit 2 pavillons Azimut (un de chaque côté sur les haubans). Ils devront être portés dès le mardi 10 septembre 2024 - 18h00 jusqu'au dimanche 15 septembre 2024 à 20h00.

25. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les débris devront être conservés à bord et déposés à l'arrivée dans les containers mis à disposition sur le port.

26. **EMPLACEMENTS**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. La direction de course pourra intervenir pour des déplacements en fonction du contexte (ordre d'arrivée, météo ...)

27. **LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée du Défi AZIMUT sauf autorisation exceptionnelle et écrite de la Direction de Course et du comité de course.

28. **EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

29. **PRIX**

La remise des prix des Runs Azimut se tiendra en fin de journée des runs, le mercredi 11 septembre 2024 à 19h00 ; devant la boutique 727 sailbags

La remise des prix des 48h00 Azimut se tiendra le samedi 14 septembre 2024 à 19h00 chez TR racing. La remise des prix du Tour de Groix se tiendra le dimanche 15 septembre 2024 à 17h30 sur les quais de **Lorient La Base**.

30. **DÉCISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel)

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Gilles BRICOUT (gilles.bricout@orange.fr)

Président du Jury : François LOZACHMEUR (françois.lozachmeur@orange.fr)

Président du Comité Technique : Thomas Marmonteil (tmarmonteil@gmail.com)

ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Le Comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS** » (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du Comité de course arborant le « 2ème substitut » (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau Comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Si une porte virtuelle est définie par deux points dans la course, un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnements, les bateaux devront passer cette porte en respectant les côtés requis et continuer leur course. La ou les portes seront précisées en annexe parcours.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera ces indications par V.H.F. ou tout autre moyen de communication, téléphone, mail ou WhatsApp. La course des 48H d'Azimut pourra être raccourcie pour des raisons météorologiques. Si le comité décide une modification de parcours ou une interruption de course, la communication se fera par mail, WhatsApp ou téléphone, alors, l'utilisation des signaux du bateau comité ne sera pas obligatoire. Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

Positions GPS données pour information.

Cardinale Sud des Chats, WGS84 : 47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest

Cardinale Est Edouard de Cougy, WGS84 : 47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest

« **Waypoint Azimut 1 Gauthier Sergent** »

« **Waypoint Azimut 2** »

« **Waypoint Azimut 3** »

ANNEXE 2 - ZONES DE COURSE

(La position GPS est le point central de chaque zone de départ - pour information)
La zone de départ et d'arrivée des **RUNS AZIMUT** sera situé dans les Coureaux de Groix.

Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

WGS84 : 47°40.540 N / 003°28.200 W

La zone de départ des **48H D'AZIMUT** sera:

soit située dans les Coureaux de Groix

WGS84 : 47°38.600 N / 003°22.070 W,

soit au sud-ouest de la pointe du Talut

WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W

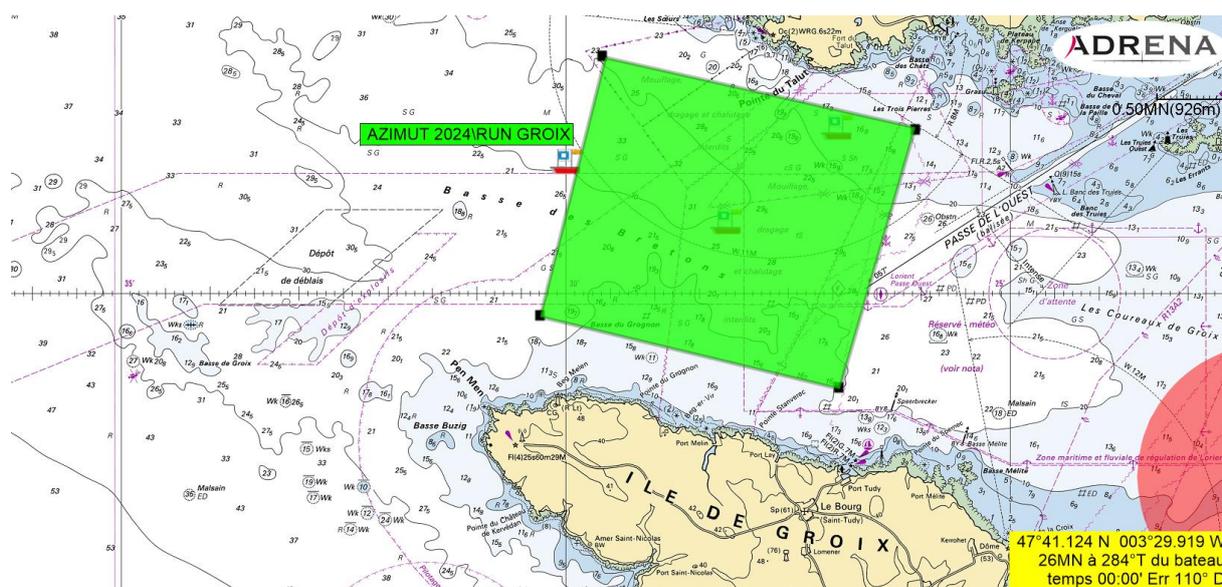
Le choix de la zone de départ sera annoncé en même temps que le parcours

L'arrivée des **48H D'AZIMUT** sera située au sud-ouest de la pointe du Talut Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

47°41.260 N 003°26.950 O

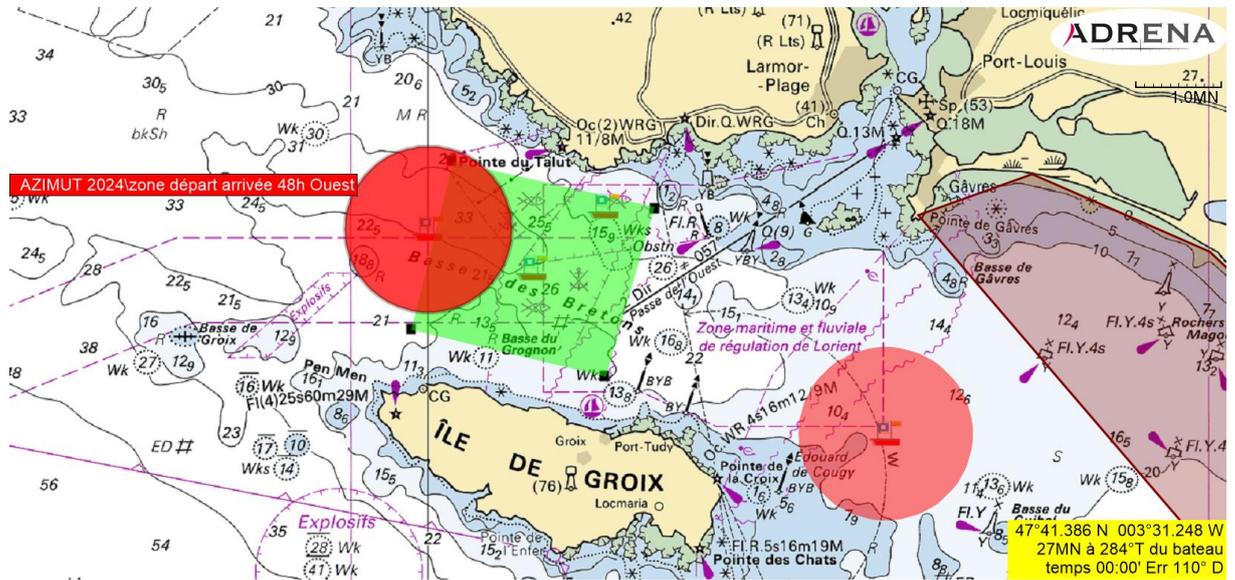
La zone de départ et d'arrivée du **TOUR DE GROIX AZIMUT** sera située au sud-ouest de la pointe du Talut. Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone. WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W

Zone des Runs

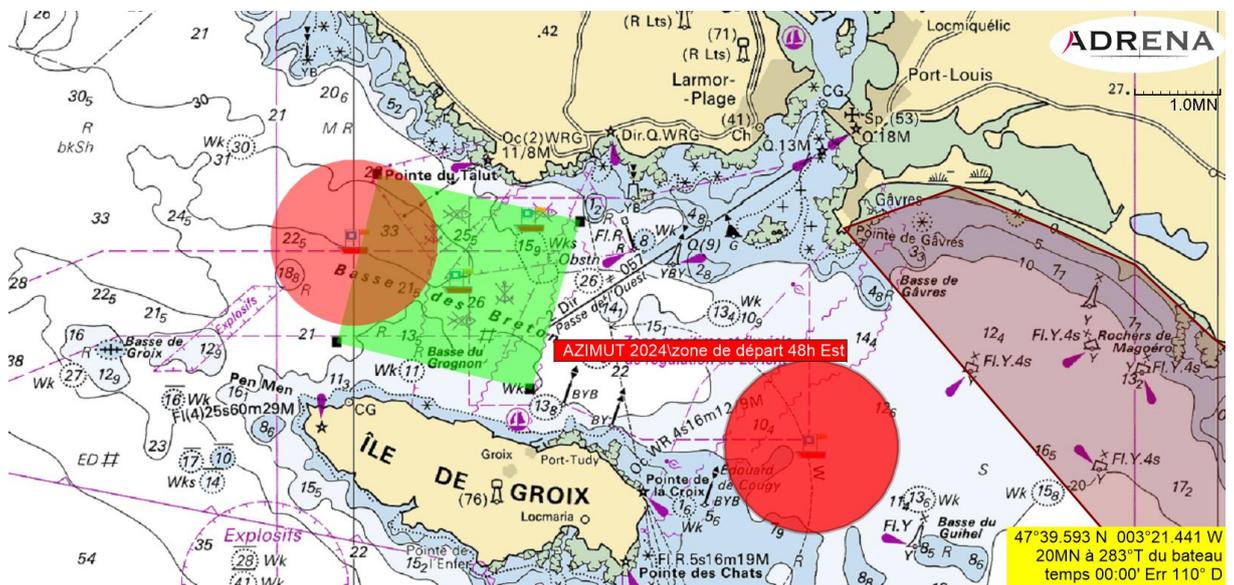


Ordre	Waypoint	Position
1	RUN A	47°39,830 N 003°30,290 W
2	RUN B	47°41,810 N 003°29,590 W
3	RUN C	47°41,250 N 003°26,070 W
4	RUN D	47°39,280 N 003°26,930 W

Zone de départ 48 h Ouest



Zone de départ 48 h Est



ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS

A3.1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : bouées jaune jumbo PLASTIMO.

Marque d'arrivée : bouées jaune jumbo PLASTIMO.



A3.2 RUN AZIMUT- BRETAGNE

Le mode passage des Runs sera annonce lors du briefing Skippers du mardi 10 septembre à 17 h

La zone des runs est située : Voir carte

Le principe est un parcours travers au vent d'une longueur d'environ 1,3 mille.

A3.2.1 Pour prévenir les bateaux que le créneau des runs est ouvert, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore à l'ouverture de la ligne sur le bateau comité départ.

Chaque concurrent devra se signaler en VHF (77) auprès du comité de course départ 1 minute avant de franchir la ligne de départ du Run, le comité lui confirmera l'autorisation de prendre le départ.

Le comité de course donnera l'accord de prendre le départ, une fois que le bateau précédant aura fini son essai ou ai signalé l'abandon de l'essai.

A3.2.2 La ligne de départ sera ouverte à partir de 14 heure et fermera à 18 heure.

Organisation des runs de vitesse :

Un équipage de 5 à 8 personnes dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut. Les concurrents seront répartis sur 3 poules.

A3.2.3 La ligne de départ :

La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mat portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord

Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau Comité.

A3.2.4 La ligne d'arrivée :

La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mat portant un pavillon bleu sur le bateau comité à laisser à tribord

Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque d'arrivée et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité

A3.2.5 La zone Runs est un polygone ayant pour chaque angle une bouée, cette zone est réservée exclusivement au bateau qui a pris le départ et à son semi-rigide d'assistance qui devra rester en arrière de celui-ci

La zone départ est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui prend le départ, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

La zone d'arrivée est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui finit et dégage la ligne, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

Les concurrents, qui souhaitent tenter un autre record, devront rejoindre la zone de départ avant de demander l'accord du comité de course, en passant sous le vent de la zone de Runs.

A3.2.6 Fonctionnement

La liste d'équipage sera à fournir par email à la Direction de course au plus tard le mardi 10 septembre 2024 à 19h (heure locale), avec, pour chaque membre d'équipage, le numéro de licence FFVoile valide (licence temporaire possible).

Le port de gilet est obligatoire à bord des bateaux de la course depuis l'appareillage jusqu'à leur retour au ponton de course.

Les teams devront fournir un gilet de sauvetage et un casque aux invités « AZIMUT ».

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

A3.2.7 Sécurité bateaux accompagnateurs / Limite de vitesse :

- L'Autorité Organisatrice, dans un souci de respect environnemental et de sécurité, appliquera à tous les navires à proximité, autre que le semi-rigide du bateau effectuant un run, une limite de vitesse à 10 Nœuds dans la BOX des DEPARTS et pour les RUNS.
- Pour des raisons de sécurité il est interdit de rentrer dans la zone de Runs, zone Départ, zone Arrivée et de s'approcher à moins de 50 mètres des bateaux qui sont en tentative de records.

[DP] Le non-respect de ces règles de sécurité par les semi-rigides d'assistance des Team (SRA) et semi-rigides complémentaires des Team (SRC) pourra entraîner l'annulation du run de leur IMOCA.

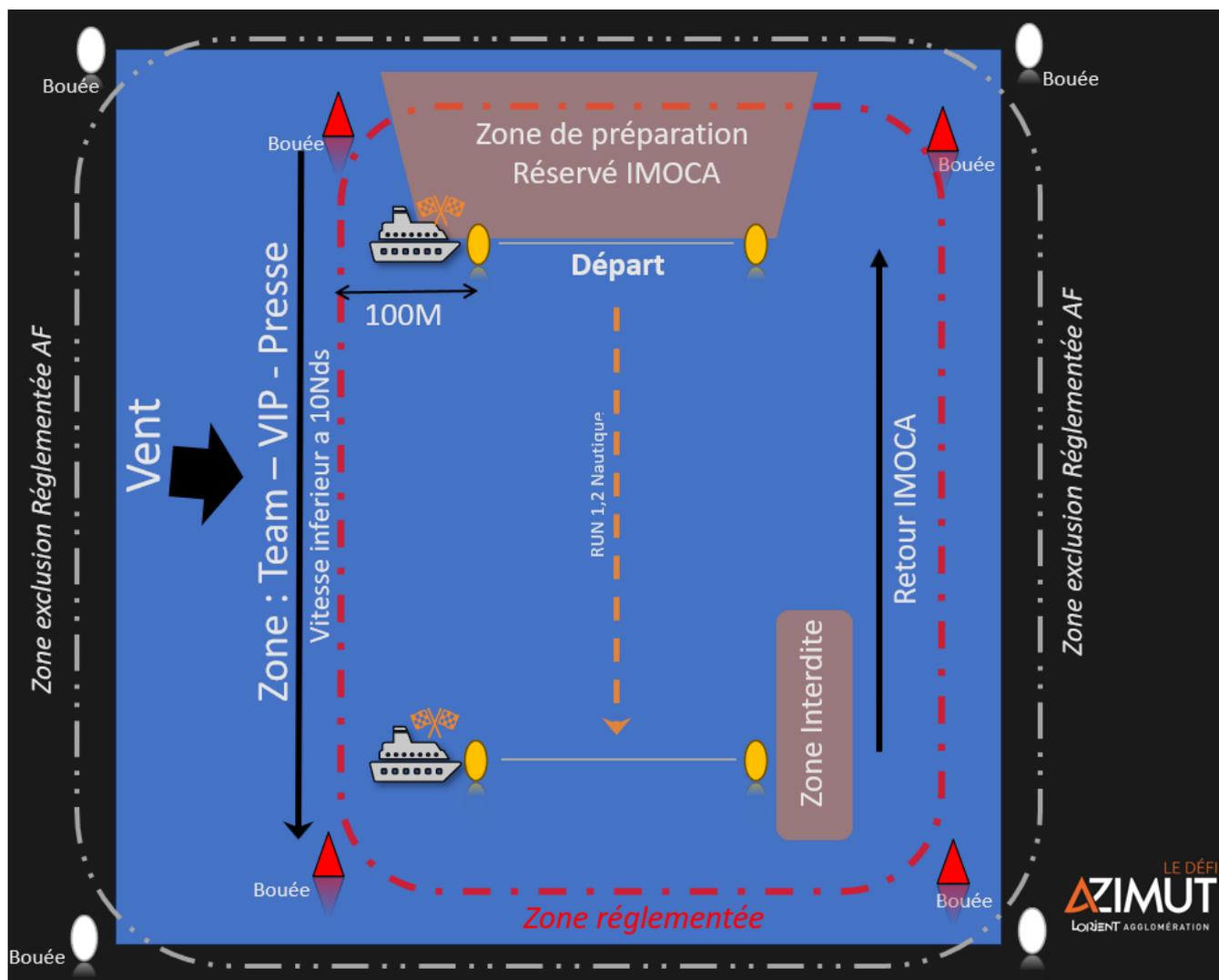
Les SRA et SRC, après accord avec leur team sont libres de suivre leur IMOCA après la sortie de la zone de run.

La liste des pilotes des SRA et SRC de chaque team doit être remise à la DC en utilisant le lien ci dessous.

[Lien d'enregistrement des SR](#)

Le nombre de semi-rigide est limité à 1 SRA et 3 SRC maximum par team.

Présence obligatoire des pilotes en personne au briefing pilote du mardi 10 Septembre à 16h00 à la Cite de la voile, Lorient.



A3.2.8 Application Mobile SURLO

Durant l'épreuve des RUNS AZIMUT les concurrents devront activer l'application de suivi

Les temps seront relevés et consultables en temps réel via l'application mobile SURLO (disponible sur Android et iOS)

Des instructions pour l'installation de l'app SURLO ainsi que des identifiants de connexion uniques seront envoyés par email à chaque concurrent la semaine précédant l'épreuve

A l'issue du briefing, des personnes de l'organisation Azimut seront disponibles pour aider les concurrents à installer et activer l'app SURLO

Une personne à bord devra s'assurer que l'app SURLO est active et en mode «tracking» durant toute la durée de l'épreuve

A3.3 LES 48H AZIMUT

Un parcours vous est proposé en fonction de la tendance météo. La position des waypoints Azimut 1 Gauthier Sergent, 2 et 3 peut être modifiée en fonction de l'évolution météo. Le parcours vous sera confirmé au plus tard le mercredi 11 septembre au moment du briefing.

A3.3.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

A3.3.2 La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mat portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord

Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité

A3.3.3 Départ pour la course des 48 heures Azimut

Tout bateau qui ne pourrait pas prendre le départ dans les 30 minutes après son signal de départ devra prévenir la Direction de course avant la fin ces 30 minutes, (Tout bateau ne respectant pas cette règle, sera classé DNS). Il aura après accord de la Direction de course 3 heures pour prendre le départ (les points GPS de la ligne de départ seront donnés au concurrent qui devra respecter le passage de ces marques). Ceci modifie l'IC 12.

A3.3.4 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mât portant un pavillon bleu sur le bateau comité à laisser à tribord

Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque d'arrivée et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité

Par une ligne virtuelle, le samedi 14 septembre 2024 à partir de 18H00, définie par deux points correspondant à la position réelle des marques de la ligne d'arrivée. Ces deux points seront transmis au directeur de course lorsque la ligne sera en place et diffusé aux concurrents. Un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnements Yellow Brick, les bateaux devront passer cette ligne en respectant les côtés requis et finir.

A3.3.5 Procédure d'arrivée

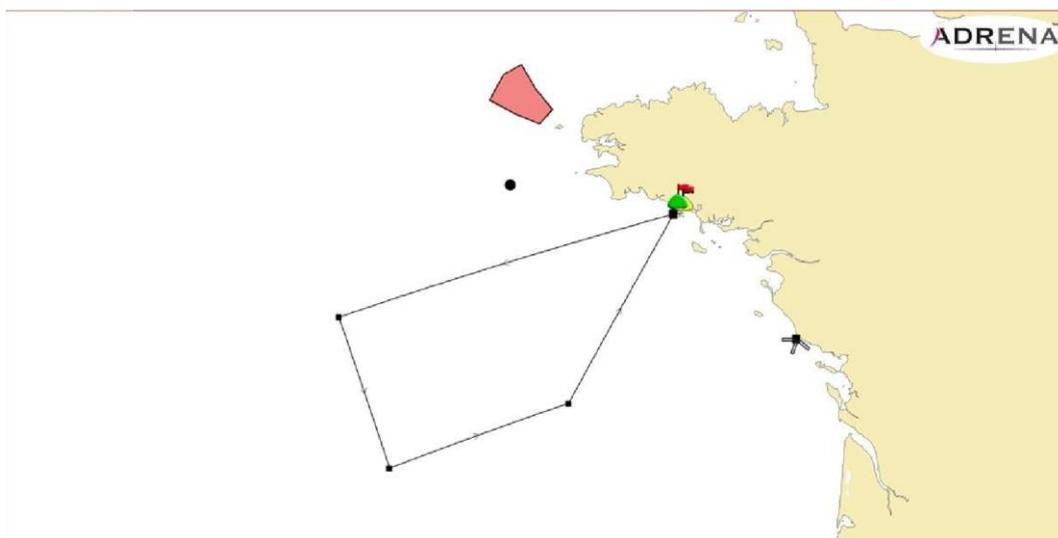
Lorsqu'il sera à une distance d'environ 5 milles nautiques de la ligne d'arrivée, chaque skipper devra avertir le Comité de Course par VHF, sur le canal de course (77), de son prochain franchissement de la ligne. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé réception du Comité de Course.

Un auto-pointage pour l'arrivée devra être réalisé, le samedi 14 septembre 2024 après 18H00 ou en cas d'absence du bateau comité en envoyant un SMS au 06.80.07.62.20 ou par email: dc@defi-azimut.net

A3.3.6 Fermeture de la ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée sera fermée le samedi 14 septembre 2024 à 23H59 .

Exemple de parcours DOUBLE 48h



A3.4 TOUR DE GROIX

A3.4.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

A3.4. La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mat portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord

Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité

A3.4.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

A3.4.4 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à bâbord et le mat portant un pavillon bleu sur le bateau comité à laisser à tribord

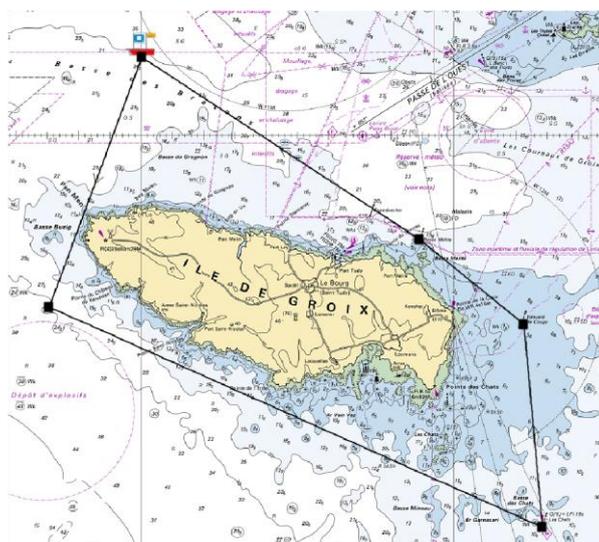
Une marque (bouée gonflable) sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une longueur de bateau du Comité.

Cette marque a alors rang de marque d'arrivée et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité

A3.4.5 Parcours.

Positions GPS données pour information

- 1- Départ
- 2- Pointe de Pen-Men à contourner à laisser à bâbord
- 3- Bouée cardinale Sud "les Chats" à contourner à bâbord
47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest
- 4- Bouée cardinale Est "Edouard de Cougy" à contourner à bâbord
47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest
- 5- Bouée cardinale Nord "basse Mélite" à laisser à bâbord
47°38,84 Nord et 3°25,54 Ouest
- 6- Bouée cardinale Est "Speerbrecker" à laisser à bâbord
47°39,10 Nord et 3°26,34 Ouest.
- 7- Arrivée :



A3.4.6 Application Mobile SURLO

Durant le Tour de Groix les concurrents devront activer l'application de suivi SURLO

NAVIGATION DANS LA RADE

Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

Circulation dans les chenaux

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

Priorité dans les chenaux

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

Vitesse maximum

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

Signaux au mât de la citadelle de port louis 3

feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régates.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Directeur de course ou Comité de Course être disqualifié pour l'ensemble des courses.

ANNEXE 5 - CONTACTS

ORGANISATION DEFI AZIMUT

Léa Giffraïn – 06 87 74 97 49 – lea@defi-azimut.net
Mathilde Monier – 06 30 31 18 06 – mathilde@defi-azimut.net
Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 – corteville@azimut.net

INSCRIPTION DEFI AZIMUT

Mathilde Grenier – 06 30 31 18 06 – mathilde@defi-azimut.net

DIRECTION DE COURSE

Yann Elies – 06 80 07 62 20 – yelies@fullspeed.fr
Francis Le Goff – 06 85 13 95 45 – legoff.francis@gmail.com

PRESIDENT DU COMITE DE COURSE

Gilles Bricout – 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@orange.fr

PRESIDENT DU JURY

François Lozachmeur -06 07 67 18 36 - francois.lozachmeur@orange.fr

PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE

Thomas Marmonteil - 06 13 06 65 15 – tmarmonteil@gmail.com

REPRESENTANT CNL

Arnaud Hillion – 06 09 80 42 87

LEADER SECU

Sebastien MELEDO – 06 61 75 88 42 – smeledo56@gmail.com

ASSISTANCE MEDICALE DEFI AZIMUT

AMCAL 06 88 80 19 44 - amcalteam@gmail.com

RESPONSABLE PORT DEFI AZIMUT

Accueil bateaux, placement, aide à la manœuvre :
Eric Lamy – 07 82 82 80 36

PORT DE LA BSM

Responsable du port Lorient La Base : Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18
port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :

Marion Carn – 02 97 87 00 46 - port-lorientlabase@sellor.com

APPLI SURLO

Greg BULCKAERT - 07 83 95 81 16 - greg@surlo.app

ANNEXE 6 - LISTES D'EQUIPAGE

- Pour les runs: Au plus tard le mardi 10 Septembre 2024 à 19h00 (heure locale)
- Pour le Tour de Groix: Au plus tard le samedi 14 septembre 2024 17h00 (heure locale)

ANNEXE 7 – DECLARATIONS DE DEPART

Nom du Bateau (Name of the Boat) :

N°

Je soussigné(e), I undersigned:

chef de bord du bateau ci-dessus désigné, déclare sur l'honneur que je suis engagé(e) dans la course « Defi Azimut » de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les Règles de Course à la Voile de World Sailing, l'Avis de Course de l'épreuve, les règlements de jauge et de sécurité et les Instructions de course, ainsi que tout avenant rendu nécessaire.

Skipper of the above boat declare on my honour that I have entered the « Defi Azimut » race by my free will, and I agree totally and without restriction to be bound by the World Sailing Racing Rules of Sailing, the Notice of Race, the Safety and Special Regulations and the Sailing Instructions and any necessary amendment.

Je sais que la course à la voile peut être dangereuse. I know that sailing competition can be dangerous.

Je déclare savoir que la sécurité de mon bateau relève de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l'équipement de sécurité nécessaire et que je connais la manière de m'en servir.

I declare that I know that the safety of my boat is my sole and inescapable responsibility, that I have prepared the boat to meet adverse weather conditions, that there is on board the boat all the proper safety gear and that I know how to use it.

Je désigne à la Direction de Course les personnes suivantes joignable H24:

I designate to the Race Director the following person(s) may be joined H24:

1er Personne Nom (Name), Prénom (surname):

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

2nd Personne Nom (Name), Prénom (Surname) :

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

Référent communication

Nom (Name), Prénom (surname) :

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

Je déclare enfin que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu'il m'appartient de prendre ou non le départ de l'épreuve, ou de la continuer. I declare that I will, prior to the start, get hold of the weather forecast and that it is my sole decision, to start or not on the race, or to continue the race.

Je décharge de toute responsabilité les organisateurs et toute autre personne physique ou morale participant à l'organisation de cette épreuve à quelque titre que ce soit.

I agree that organizers and persons and companies working for or on behalf of the above mentioned parties have no responsibility for loss of life or injury to skipper or others, or for the loss of, or damage to any vessel or property.

Fait à (at) Lorient le (on): / / 2024

Signature du Chef de bord (Skipper signature) :

ANNEXE 8 - DECLARATION VOILE

Déclaration à faire sur PAPIER ou par MAIL à remettre au plus tard au PCT au Briefing Départ du jeudi 12 septembre 2024 10h

CF GBA000 RACE